

Mode d'emploi du Dossier Familial Unique (DFU)



Pour inscrire vos enfants aux temps périscolaires,
à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs
de l'année scolaire 2021-2022

REEMPLIR VOTRE DOSSIER FAMILIAL UNIQUE

Le Dossier Familial Unique (DFU) vous permet d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi qu'aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances. Il permet aussi de garantir la sécurité de votre enfant, grâce aux informations utiles à son accueil.

Deux solutions s'offrent à vous pour compléter votre DFU :

> En ligne sur votre espace famille <https://espace-famille.lille.fr> dès le début de l'été

Le formulaire en ligne vous permet de :

- modifier les informations déjà renseignées par la Ville de Lille,
- inscrire vos enfants aux différents temps,
- déposer un scan ou une photographie des pièces justificatives demandées pour finaliser les inscriptions.

Attention : pas de rétroactivité possible pour la mise à jour du quotient familial (document CAF ou avis d'imposition). Le quotient familial est révisé à la date de réception du document.

Le dépôt de votre DFU ne vaut pas validation de votre demande d'inscription scolaire. N'oubliez pas de nous communiquer tout changement de votre situation familiale pour nous permettre de vous faire bénéficier des tarifs adaptés.

> En remplissant le formulaire papier

Il vous sera automatiquement envoyé par courrier si vous n'avez pas complété votre DFU en ligne.

Il vous faudra ensuite l'envoyer par courrier à la direction Éducation de la Ville de Lille, cellule Pass'Enfant, Hôtel de Ville, CS 30 667, 59 033 Lille cedex.

Ou le déposer dans une mairie de quartier (coordonnées en page 13), accompagné d'une photocopie des pièces justificatives, le plus vite possible, fin août au plus tard.

Si vous ne complétez pas votre DFU avant la rentrée, la place de vos enfants aux différents temps ne pourra pas être garantie. Un tarif majoré sera également appliqué sur les repas y compris le mercredi.

Si vous ne joignez pas de justificatif de ressources ou de domicile à votre dossier, la tarification maximale vous sera appliquée.

Le DFU est à compléter chaque année.

Si vous souhaitez une aide pour compléter votre dossier, une équipe d'intervenants est à votre disposition au sein des mairies de quartier.

Si vous n'avez pas reçu d'email pour compléter votre DFU en ligne ou votre formulaire papier mi-juin, vous pouvez en télécharger un exemplaire vierge sur l'espace famille : <https://espace-famille.lille.fr>

Vous pouvez effectuer directement certaines modifications de réservations ou de coordonnées en cours d'année scolaire ; à défaut, il vous faudra contacter directement la Ville de Lille (coordonnées en page 13).

LES NOUVELLES OBLIGATIONS VACCINALES

Les vaccins sont d'une grande importance pour la santé de toutes et tous, car ils permettent d'éviter un très grand nombre de maladies graves et d'épidémies. Le vaccin protège votre enfant des maladies, mais il vous protège également, ainsi que toutes les personnes de votre entourage.

Considérant la couverture vaccinale insuffisante pour certaines maladies, le ministère des Solidarités et de la Santé a étendu l'obligation vaccinale en passant de 3 vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) à 11 (8 vaccins supplémentaires : coqueluche, haemophilus influenzae de type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque, oreillons, rubéole, rougeole).

La vaccination contre ces 11 maladies est dorénavant obligatoire : elle s'applique aux enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, l'obligation demeure limitée aux 3 vaccins requis précédemment, avant l'extension de la couverture vaccinale.

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018 doivent donc être à jour de leurs 11 vaccins pour pouvoir être accueillis à l'école ou sur les activités péri et extrascolaires. À défaut, les parents disposent d'un délai de 3 mois à compter de l'entrée dans la structure (école et/ou accueil péri ou extrascolaire) pour se conformer aux obligations légales (sauf contre-indication médicale reconnue et justifiée par un.e professionnel.le de santé).

Si les vaccins de vos enfants ne sont pas à jour, prenez rendez-vous avec votre médecin généraliste. Vous pouvez également appeler les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou les Services de Prévention Santé (SPS) qui peuvent procéder gratuitement à la vaccination de vos enfants.

> CONSULTATIONS PMI (enfants de moins de 6 ans à LILLE)

LIEU	QUARTIER	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Unité Territoriale	Fives	2/4 rue de la Briqueterie	03 59 73 92 70
Centre de la Petite Enfance	Fives	26 rue des Archives	03 59 73 92 70
Unité Territoriale	Fives	95 rue du Long Pot	03 59 73 92 70
Unité Territoriale	Fives	29 H rue Eugène Jacquet	03 59 73 92 70
Centre de la Petite Enfance	Lille-Moulins	3 place Jacques Febvrier	03 59 73 78 00
Unité Territoriale	Lille-Moulins	8/10 rue de Valmy	03 59 73 78 00
UTPAS	Lille-Sud	3 rue de Cannes	03 59 73 02 00
Centre Social	Lille-Sud	194 rue Vaisseau Le Vengeur	03 59 73 02 00
Centre Petite Enfance 1,2,3 Soleil	Lille-Sud	6 bis boulevard de Metz	03 59 73 02 00
Centre Social	Lille-Sud	45 rue Lazare Garreau	03 59 73 02 00
Unité Territoriale	Vauban-Esquermes	66 rue du G ^{al} de La Bourdonnaye	03 59 73 88 00
Consultations Wazemmes	Vauban-Esquermes	2 rue Magenta Fombelle	03 59 73 88 00
Unité Territoriale	Vauban-Esquermes	12 place de l'Arbonnoise	03 59 73 88 00

> CONSULTATIONS DES SERVICES DE PRÉVENTION SANTÉ À LILLE : vaccination des enfants de plus de 6 ans

En cas de fratrie avec au moins 1 enfant de plus de 6 ans : indiquer lors de la prise de rendez-vous le nombre d'enfants à vacciner.

Service Prévention Santé LILLE	10 rue de Valmy	03 59 73 69 60
---------------------------------------	------------------------	-----------------------

Si votre enfant est né à compter du 1^{er} janvier 2018, merci de veiller à remplir correctement le tableau du DFU, concernant l'état de vaccination de votre enfant. Il n'y a rien à remplir pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier, quel que soit l'âge de l'enfant :

- Copie du carnet de santé avec mention des vaccins réalisés, en précisant le prénom et le nom de l'enfant sur chaque document

OU

- Copie de l'attestation du professionnel de santé en cas d'impossibilité de vaccination

ET/OU

- Copie du calendrier vaccinal proposé par un professionnel de santé, médecin de ville ou de PMI.

À défaut, votre dossier sera considéré comme incomplet et ne sera pas accepté.

Les directrices et directeurs d'écoles auront également à vérifier que les nouvelles règles d'obligations vaccinales sont bien appliquées pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Contact pour tout renseignement, suivi de la réalisation des vaccins et mise à jour du calendrier vaccinal :
passenfant@mairie-lille.fr / T : 03 20 49 51 51

Pour plus d'informations : <https://vaccination-info-service.fr/>

Textes de référence :

Loi n° 2017 – 1838 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale

Code de la Santé Publique, articles L.3111-1 à L.3111-11 : obligations vaccinales

Code de la Santé Publique, articles D.3111-6 à R.3111-8 : déclaration obligatoire des vaccinations

Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R.227-5 à R. 227-11.

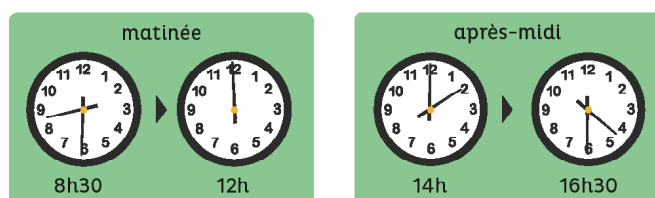
LES TEMPS DE VOS ENFANTS

> La classe

Les horaires de classe
pour les maternelles :



Les horaires de classe
pour les élémentaires :



Ces emplois du temps s'appliquent à la plupart des écoles, sauf quelques-unes qui font l'objet d'une organisation horaire spécifique au regard de leurs particularités. Les emplois du temps sont consultables devant les écoles et sur parents.lille.fr.

> Les accueils périscolaires du matin et du soir

L'accueil périscolaire du matin débute à 7h dans les accueils municipaux et se tient jusqu'au début des cours. Un petit-déjeuner gratuit est offert aux enfants qui arrivent avant 8h.

L'accueil périscolaire du soir se tient après la classe et jusqu'à 18h30. Un goûter équilibré, pris en charge par la Ville de Lille, est fourni à tous les enfants présents.

De 17h à 18h, votre enfant peut participer à un club dans différents domaines d'activité : musique, sport, sciences, patrimoine, etc.

Le club est gratuit pour les enfants présents à l'accueil du soir. Pour y inscrire vos enfants, il faudra vous rapprocher du référent de site à l'école lors de la semaine d'inscription organisée chaque trimestre.

Les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans peuvent également participer à un atelier sportif du soir de 17h à 18h15.

À noter : les accueils périscolaires municipaux se tiennent dans toutes les écoles sauf :

- > Bois-Blancs : Jean Jaurès / Desbordes-Valmore / Montessori
- > Lille-Centre : Mozart / Pasteur
- > Lille-Moulins : Kergomard / Thierry-Launay
- > Lille-Sud : Rachel Lempereur
- > Saint-Maurice Pellevoisin : Jules Simon / Maurice Bouchor / Rousseau-Brunschvicg / Anatole France
- > Vieux-Lille : Diderot / Lamartine / Branly

Si vos enfants sont scolarisés dans l'une de ces écoles, rapprochez-vous de la Ville de Lille (voir page 13) qui vous communiquera les coordonnées de la structure partenaire qui assure l'accueil périscolaire. Cette structure deviendra alors votre interlocutrice pour effectuer vos démarches d'inscription.

> Les ateliers multisports du soir

Ils sont proposés sur différents équipements sportifs des 10 quartiers de la ville, à partir de 16h30, aux enfants de 3 à 12 ans.

Activité gratuite. Programmation et inscription depuis votre espace famille.

> Un fruit à la récré

Depuis la rentrée 2018, des fruits sont proposés aux enfants lors de la récréation du matin. Cette action permet d'initier les élèves au plaisir de consommer des fruits.

> La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire comprend le repas ainsi que la prise en charge avant, pendant et après le repas. Les menus servis dans les restaurants scolaires sont élaborés par une diététicienne en prenant en compte l'équilibre alimentaire et en utilisant un maximum de produits frais, biologiques et de saison. Pour faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants et lutter contre le gaspillage alimentaire, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine.

Des clubs sont organisés chaque midi dans les écoles. Les enfants s'y inscrivent auprès de leur référent de site. Ils sont accessibles et gratuits pour les enfants inscrits à la restauration scolaire.

> Les études surveillées

Des études surveillées, organisées par les enseignants et financées par la Ville, sont proposées dans certaines écoles. Veuillez vous rapprocher du directeur ou de la directrice d'école. Pour connaître les tarifs, veuillez consulter le guide tarifaire.

LES TEMPS DE VOS ENFANTS

> Les accueils de loisirs municipaux (ALSH) du mercredi

Les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent les semaines scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

Vos enfants peuvent y être accueillis :

- pendant toute la journée de 8h30 à 17h (accueil possible le matin jusqu'à 9h30),
- en demi-journée de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 17h (accueil possible le matin jusqu'à 9h30).

À noter : vous pouvez inscrire votre enfant à un atelier thématique au trimestre de 9h30 à 11h30 et/ou de 14h à 16h (avec ou sans repas) depuis l'espace famille. Au programme : du sport (tennis, boxe, activités aquatiques...), de l'éveil musical, des ateliers nature (jardinage, découverte de la faune et de la flore), des sciences (démonstrations, manipulations, expériences au Musée d'histoire naturelle), du théâtre, de la danse, du patrimoine...

Un accueil périscolaire est proposé avant le début de l'ALSH de 7h à 8h30, et après celui-ci, de 17h à 18h30.

La restauration du midi se déroule de 11h30 à 13h30. Le DFU vous permet d'indiquer si vous souhaitez que vos enfants bénéficient de la restauration du midi et/ou des accueils périscolaires avant et après l'ALSH.

Par le biais du DFU ou de l'espace famille vous devez obligatoirement inscrire vos enfants à l'ALSH souhaité puis réserver leurs jours de présence. Seuls les enfants scolarisés peuvent bénéficier de cet accueil de loisir.

> Les mercredis sportifs (ALSH)

Ils sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans, de 8h30 à 17h, dans 4 complexes sportifs lillois (voir tableau page 9).

> Les ateliers sportifs du mercredi

Ils sont proposés dans 2 complexes sportifs lillois aux enfants de 3 à 12 ans (voir tableau page 9). Programmations, inscriptions et paiements depuis votre espace famille : <https://espace-famille.lille.fr>

À noter : des ateliers sportifs familles sont organisés le soir et le week-end pour les enfants de 3 à 12 ans accompagnés d'un parent.

> Les accueils de loisirs associatifs (ALSH) du mercredi

Des accueils de loisirs sont proposés le mercredi dans les centres sociaux et les maisons de quartier.

Les inscriptions doivent se faire directement auprès de la structure concernée qui vous renseignera sur les modalités pratiques de tenue de l'ALSH.

Les accueils de loisirs associatifs du mercredi sont proposés à :

- > Bois-Blancs : Rosette de Mey
- > Faubourg de Béthune : Maison du Projet
- > Fives : Mosaïque / Salengro
- > Lille-Centre : la Busette
- > Lille-Moulins : Marcel Bertrand / les Moulins
- > Lille-Sud : Lazare Garreau / l'Arbrisseau / Chemin Rouge (intercommunal avec Faches-Thumesnil)
- > Saint-Maurice Pellevoisin : Albert Jacquard
- > Vauban-Esquermes : Simone Veil
- > Vieux-Lille : Godeleine Petit / Maison de quartier

Si vos enfants fréquentent ces accueils de loisirs associatifs, la restauration du midi est assurée par la Ville de Lille.

Si vous souhaitez que vos enfants profitent de la restauration du midi au sein d'une de ces structures, il est indispensable de l'indiquer dans le Dossier Familial Unique ou par le biais de l'espace famille ou en vous rendant dans une mairie de quartier (coordonnées en page 13)

> Pour les vacances : des accueils de loisirs municipaux (ALSH)

Si vous avez indiqué votre adresse email dans le DFU, vous recevrez avant chaque période de vacances, un message précisant les dates d'inscription aux ALSH et les lieux où ils se dérouleront.

Trois types d'accueils sont proposés à chaque période de vacances :

- **Les accueils généralistes** pour les 3/6 ans et les 6/12 ans.
Les activités organisées sont variées : ateliers sportifs et culturels, sorties, etc.
- **Les stages thématiques** pour les 6/12 ans.
Toutes les activités sont proposées autour de la même thématique : sport, sciences et numérique, développement durable, culture, patrimoine, langues et cultures étrangères.
- **Les accueils mixtes** pour les 6/12 ans.
Le matin, les enfants sont initiés à une thématique : sport, sciences et numérique, développement durable, culture, patrimoine, langues et cultures étrangères. L'après-midi, ils bénéficient d'activités de découverte.

À noter : seuls les enfants déjà scolarisés peuvent fréquenter un accueil de loisirs des vacances. Les modifications de réservations pour les ALSH ne sont plus possibles à la clôture de la période d'inscription. Le planning des activités thématiques étant organisé de manière hebdomadaire, il est recommandé d'inscrire vos enfants pour l'ensemble de la semaine.

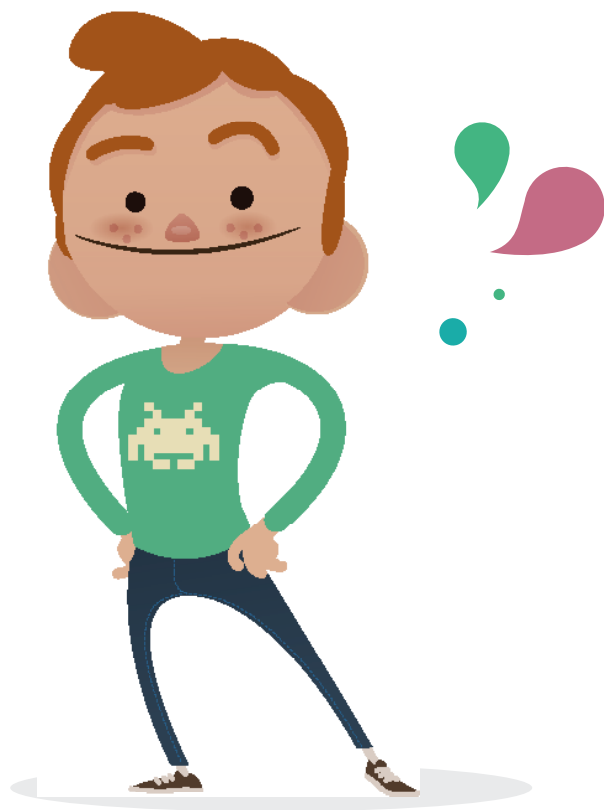
Pendant les vacances scolaires, une offre sportive est proposée :

- Les stages sportifs de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans (sans restauration).
- Les accueils de loisirs sportifs (ALSH) de 8h30 à 17h pour les enfants de 6 à 12 ans.

Tous ces temps sont encadrés par du personnel sportif.

Programmation, inscription et paiement depuis votre espace famille :

<https://espace-famille.lille.fr>



> Lieux des accueils de loisirs municipaux du mercredi

En raison du contexte sanitaire, les écoles peuvent être rattachées à des sites d'ALSH déterminés.
Informations sur <https://espace-famille.lille.fr>

	Maternelle	Élémentaire
FAUBOURG DE BÉTHUNE	Béranger-Hachette	Chénier
	Aicard	Samain-Trulin
FIVES	Suzanne Lacore	Berthelot-Jules Verne
	Bara	Cabanis
	Louis Blanc	Descartes-Montesquieu
LILLE-CENTRE	Wicar	Boufflers
	Les P'tits pouchins	Lalo-Clément
	Du Bellay	Michelet
LILLE-MOULINS	Hugo	Arago
	Les Moulins	Dury*
	Philippe de Comines*	
LILLE-SUD	Florian	Moulin-Pergaud
	Jean Bart	Turgot
	Jeanne Godart La Briqueterie	Bracke-Desrousseaux
	Gustave Nadaud	Briand-Buisson
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	Les Dondaines	Dupleix-Cornette
VAUBAN-ESQUERMES BOIS-BLANCS	Bichat	Litré
	Léon Jouhaux	Léon Jouhaux
	Chateaubriand	Mme de Maintenon
VIEUX-LILLE	Gutenberg	Branly
	Jean-Jacques Rousseau	
WAZEMMES	André	Ampère-Boucher de Perthes
	Decroly	Quinet-Rollin

* Les ALSH de Philippe de Comines et de Dury ne fonctionnent que l'après-midi.

> Lieux des mercredis sportifs (ALSH)

Restauration prévue le midi

FAUBOURG DE BÉTHUNE	Jardin des Sports	Élémentaire
FIVES	Auguste Defaucompret ou gymnase de Fives-Cail	Élémentaire
LILLE-SUD	Antoine Blondin	Élémentaire
LILLE-CENTRE	Palais des sports St Sauveur	Élémentaire

> Lieux des ateliers sportifs du mercredi

Restauration non prévue le midi

BOIS-BLANCS	Complexe Youri Gagarine	Élémentaire
LILLE-CENTRE	Palais des sports St Sauveur - Petites et moyennes sections : de 9h à 10h30 et/ ou de 15h à 16h - Grandes sections : de 10h30 à 12h et/ou de 13h30 à 15h	Maternelle

LES DÉMARCHES DE RÉSERVATION ET LES RÈGLES DE GESTION

> Les enfants porteurs de handicap

La Ville de Lille veille à assurer l'accueil des enfants porteurs de handicap lors des activités péri et extrascolaires. Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher de la cellule enfance handicap : cellule-enfance-handicap@mairie-lille.fr ou 03 20 49 56 82.

> Le Projet d'Accueil Individualisé

Un document appelé Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi si la scolarité de vos enfants nécessite un aménagement en raison de pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies, etc.

Pour le temps scolaire et la restauration, le PAI doit être signé dès le début de l'année scolaire par le directeur/la directrice d'école, le médecin scolaire et le référent de site municipal, qui s'engagent à participer à son application.

Pour les temps péri et extrascolaires, il doit être signé par le médecin qui suit l'enfant. Le document à remplir doit être demandé à l'adresse inscriptionscolaires@mairie-lille.fr ou téléchargé sur l'espace famille. Il est à remettre au référent de site dès la rentrée scolaire. Le PAI doit être renouvelé chaque année.

Pour les enfants en situation de handicap, il convient de vous rapprocher de la Direction de l'Éducation pour une inscription personnalisée : cellule-enfant-handicap@mairie-lille.fr / 03 20 49 56 82

> Les réservations

Une réservation doit être effectuée pour toutes les activités : accueils matin, soir, tous les repas pris au restaurant scolaire ainsi que pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances.

Lorsque vous saisissez votre DFU, vous réservez le ou les jour-s où vous souhaitez inscrire votre enfant et la réservation s'effectue pour l'ensemble de l'année. Vous pouvez toutefois modifier vos réservations en cours d'année scolaire, dans la limite d'un délai de 3 jours avant l'activité (hors ALSH vacances).

Pour les ALSH des vacances, les inscriptions sont closes **15 jours** avant la date de début des accueils.

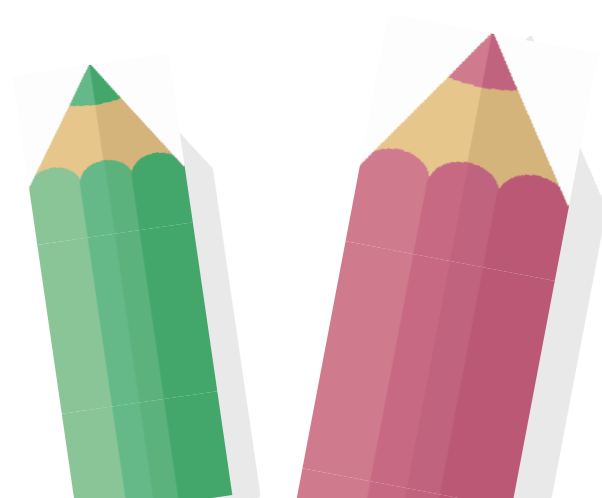
Pour effectuer ou modifier vos réservations, vous pouvez vous rendre dans une mairie de quartier (coordonnées en page 13), sur l'espace famille (<https://espace-famille.lille.fr>), ou envoyer un email à passenfant@mairie-lille.fr



> Les règles de gestion

RESTAURATION SCOLAIRE	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : je paie 50 % plus cher le repas
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR	Je réserve	Je paie seulement si mon enfant y participe
ALSH MUNICIPAUX DU MERCREDI	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti et je paie 50% plus cher le repas
ATELIERS DU MERCREDI	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti
ATELIERS SPORTIFS DU SOIR	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti
ATELIERS SPORTIFS DU MERCREDI	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti
MERCREDIS SPORTIFS (ALSH)	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : je paie 50% plus cher le repas
ATELIERS SPORTIFS FAMILLES DU SOIR ET DU WEEK-END	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti
ALSH MUNICIPAUX DES VACANCES (y compris sportifs)	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti et je paie 50% plus cher le repas
STAGES SPORTIFS DES VACANCES	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti
ÉTUDES SURVEILLÉES	Je réserve et je paie seulement si mon enfant y participe	

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le règlement intérieur de la Ville de Lille (disponible sur l'espace famille - <https://espace-famille.lille.fr>)



LA FACTURATION

Les tarifs pour l'année 2021-2022 seront disponibles en juillet 2021 dans votre mairie de quartier (coordonnées en page 13), sur l'espace famille et sur parents.lille.fr

> Une facture unique pour toutes les activités

Chaque mois, votre facture sera disponible sur votre espace famille, concernant le mois précédent, correspondant aux différentes activités fréquentées par vos enfants.

-> Exemple : fin octobre, une facture vous sera envoyée pour les différentes activités fréquentées par vos enfants au mois de septembre (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, accueils de loisirs).

Si vous souhaitez recevoir votre facture par courrier, merci de nous l'indiquer à passenfant@mairie-lille.fr ou par courrier adressé à la cellule Pass'Enfant (coordonnées en page 13).

Cette facture devra être acquittée **dans un délai d'un mois** à compter de sa date d'émission, soit jusqu'à la date indiquée sur le document :

- en ligne, sur votre espace famille, <https://espace-famille.lille.fr>
- ou en vous rendant sur place, dans l'une des mairies de quartier (coordonnées page 13).

En l'absence de paiement, une relance sera effectuée. Sans régularisation de votre part, le Trésor Public vous transmettra un avis de somme à payer.

La facturation mensuelle est basée sur les règles de gestion fixées et précisées dans ce mode d'emploi (voir page précédente).

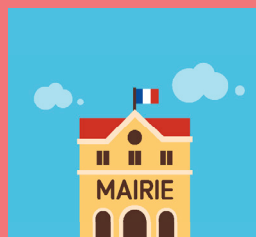
Si vos enfants sont malades, merci de transmettre un certificat médical ou un autre justificatif à passenfant@mairie-lille.fr dans un délai de 48h à compter du premier jour d'absence. À défaut, aucune régularisation ne pourra être effectuée.

À noter : toute mise à jour du calcul du quotient familial CAF en cours d'année sera prise en compte et appliquée à compter de la date de dépôt de votre demande (aucune rétroactivité possible).



PLUS D'INFOS

- Après des régisseurs de votre **mairie de quartier**
- Après de l'accueil des **Affaires sociales de l'Éducation**
Hall de l'Hôtel de Ville, place Augustin Laurent
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Après de la **Direction Éducation de la Ville de Lille :**
Cellule Pass'Enfant : passenfant@mairie-lille.fr / 03 20 49 59 59
- Cellule handicap : education@mairie-lille.fr / 03 20 49 56 82
- **Pour les offres sportives :**
Direction des Sports de la Ville de Lille, rue Jean Perrin
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
education.sports@mairie-lille.fr, 03 62 26 08 12



COORDONNÉES DES MAIRIES DE QUARTIER

Du lundi au vendredi, de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H

Bois-Blancs

291 rue du Pont à Fourchon
Tél : 03 20 17 00 40
Email : boisblancs@mairie-lille.fr

Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren
Tél : 03 20 10 96 40
Email : fbgbethune@mairie-lille.fr

Fives

127 ter rue Pierre Legrand
Tél : 03 20 71 46 10
Email : fives@mairie-lille.fr

Lille-Centre

31 rue des Fossés
Tél : 03 20 15 97 40
Email : lillecentre@mairie-lille.fr

Lille-Moulins

215 rue d'Arras
Tél : 03 28 55 09 20
Email : moulins@mairie-lille.fr

Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes
Tél : 03 28 54 02 30
Email : lillesud@mairie-lille.fr

Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel
Tél : 03 28 36 22 50
Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert
Tél : 03 28 36 11 73
Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

Vieux-Lille

13 rue de la Halle
Tél : 03 28 38 91 40
Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts
Tél : 03 20 12 84 60
Email : wazemmes@mairie-lille.fr

NOTES PERSONNELLES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

NOTES PERSONNELLES

Notes area with horizontal dotted lines for writing.



Toutes les infos éducation sur parents.lille.fr